

Département de la Meuse
Arrondissement de Verdun
Canton de Charny

Commune de CHAMPNEUVILLE
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal
du 28 juillet 2008

Objet : Division parcellaire et vente d'un terrain communal

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la Mairie le 28 juillet 2008
que la convocation du Conseil avait été faite le 17 juillet 2008
que le nombre des membres en exercice est de 11

Le Conseil Municipal de la Commune de Champneuville étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire Daniel Lefort , et après convocation légale des 11 membres en exercice faite le 17 juillet 2008.

Etaient présents : Régis Vautrin, Nicolas Hertkorn, Andrée Renaux, Jean-Marc Lanher, Daniel Dubaux, Valérie Croissant, François Urvoy, Daniel Lefort.

Etaient absents excusés : Cathy CHAPLET, Jérôme GROSSE et Pascal FAIRISE

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Nicolas Hertkorn, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a accepté. Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Daniel Lefort aux délibérations suivantes :

Suite à la demande de Monsieur Fabrice Beaumet domicilié à Champneuville, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de vendre la partie de terrain communal cadastrée parcelle ZH44 située derrière sa parcelle située 17, Grande Rue cadastrée ZH 43. Une demande de division parcellaire sera faite à un géomètre agréé. Les frais de division parcellaire seront à la charge de Monsieur BEAUMET. Le prix de vente de cette parcelle, dont la surface sera connue après division, sera de 0,90 € le m². Le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

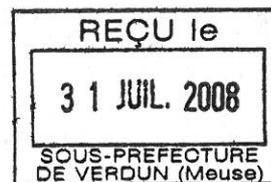
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits

Ont signé au registre : les Membres présents

Pour copie conforme, à CHAMPNEUVILLE le 28 juillet 2008.

Le Maire,

Daniel LEFORT *



Département de la Meuse
 Arrondissement de Verdun
 Canton de Charny

Commune de CHAMPNEUVILLE
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
 des délibérations du Conseil Municipal
 du 28 juillet 2008

Objet : Création du poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération
 a été affiché à la porte de la Mairie le 28 juillet 2008
 que la convocation du Conseil avait été faite le 17 juillet 2008
 que le nombre des membres en exercice est de 11

Le Conseil Municipal de la Commune de Champneuville étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire Daniel Lefort, et après convocation légale des 11 membres en exercice faite le 17 juillet 2008.

Etaient présents : Régis Vautrin, Nicolas Hertkorn, Andrée Renaux, Jean-Marc Lanher, Daniel Dubaux, Valérie Croissant, François Urvoy, Daniel Lefort.

Etaient absents excusés : Cathy CHAPLET, Jérôme GROSSE et Pascal FAIRISE

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Nicolas Hertkorn, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a accepté. Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Daniel Lefort aux délibérations suivantes :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de supprimer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe sur la base hebdomadaire de 1,50 heures et de créer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe sur la base hebdomadaire de 2 heures (poste ouvert sous le n° 541 au Centre de Gestion). L'intéressé(e) sera recruté(e) à l'indice brut 281 et l'indice majoré 290, soit le 1^{er} échelon de l'échelle 3 pour une durée de 3 ans. Le Maire est chargé d'établir le contrat de travail. Le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits

Ont signé au registre : les Membres présents

Pour copie conforme, à CHAMPNEUVILLE le 28 juillet 2008.

Le Maire,

Daniel LEFORT

